

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a adopté lors de la séance spéciale du conseil tenue le 16 avril 2018, le premier projet de règlement #482 modifiant le règlement #237 et ses amendements.

Le projet de règlement #482 consiste à:

- autoriser dans la zone L-161 (secteur du camping Oasis, intersection de Price et du lac Emmurailé) en plus des usages déjà autorisées, les industries artisanales reliées à l'agroalimentaire et à l'agrotourisme.

Lors de la séance spéciale du 30 avril 2018, 19 h, il y aura une assemblée publique aux fins de consultation, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 140 boulevard Saint-David, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Toutes les personnes intéressées visées peuvent assister à cette assemblée de consultation.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil, donnera les explications sur le contenu du projet et les conséquences de son adoption et entendra les personnes habiles à voter qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut le consulter au bureau de la Municipalité, aux heures et jours habituels d'ouverture.

Les modifications contenues dans ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-David-de-Falardeau, ce 18^e jour du mois d'avril deux mille dix-huit.

M. Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général